

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



STRASBOURG, LE 17 AVRIL 2019

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES TRAVERSÉES DE VOIES EN GARE DE BELLEVILLE : « NE RISQUEZ PAS VOTRE VIE EN GARE, ÉVITEZ LES COMPORTEMENTS DANGEREUX ».

Mardi 23 avril, SNCF Réseau lance une campagne de sensibilisation en gare de Belleville, pour rappeler les règles de sécurité à respecter lors des traversées de voies en gare. En effet, dans les gares, sur les quais et abords des voies, la vigilance des voyageurs n'est pas toujours au rendez-vous.

### LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

Pour plus de sécurité, plusieurs consignes fondamentales sont à respecter : restez toujours éloigné du bord du quai, empruntez toujours le passage aménagé, restez attentif aux annonces sonores. La consigne pour les cyclistes est de mettre pieds à terre. Dans les gares équipées de traversées de voies à niveau par le public (TVP) : respectez la signalisation, arrêtez-vous avant de traverser ou encore regardez à droite et à gauche avant de traverser.

En gare, en cas de traversées illicite des voies, vous encourez une contravention de 150 euros + 50 euros de frais de dossier.

### L'OPÉRATION DU 23 AVRIL 2019



**L'OBJECTIF :** sensibiliser les voyageurs sur les comportements à adopter en gare et lors des traversées de voies en gare (rappel des règles à respecter, distribution de dépliants et affiches en gares).

Mardi 23 avril : de 7h15 à 9h15 en gare de Belleville.

### UNE SENSIBILISATION RÉALISÉE TOUTE L'ANNÉE

Cette opération est la deuxième effectuée en Lorraine en 2019, la première ayant eu lieu début mars.

En plus des opérations ponctuelles, du personnel qualifié de SNCF intervient dans les écoles sur les thèmes de la citoyenneté et de la sécurité ferroviaire.

### Contacts presse :

Morgane MARTINEZ, Responsable communication  
SNCF Réseau, Direction Territoriale Grand Est

Tél. 09 88 81 69 73 / 06 85 24 34 81

[morgane.martinez@reseau.sncf.fr](mailto:morgane.martinez@reseau.sncf.fr)

[@MorganeM\\_67](https://twitter.com/MorganeM_67)

